

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'ancienne salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL-FRANGIONE, Noémie BIMOSZ, Patrick BOUVIER, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY, Valérie VILLARD.

Excusé

Avec pouvoir : Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à S. BUSSY
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal donné à M. TROSSELY
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Y. AFFRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Michel TROSSELY a été nommé secrétaire de séance.

2024-07-02 Concession cimetière et columbarium – Mise à jour des tarifs et du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des travaux d'aménagement du columbarium ont été réalisés. De ce fait, il est nécessaire de réviser les tarifs relatifs à celui-ci afin qu'ils correspondent à l'aménagement actuel soit :

- En bas, une alvéole, deux urnes
- En haut, une alvéole, une urne

Pour rappel, les tarifs applicables à ce jour pour une alvéole dans le columbarium sont les suivants :

- Une alvéole, une urne, 6 ans, 150 €
- Une alvéole, une urne, 15 ans, 300 €
- Une alvéole, une urne, 25 ans, 450 €

Il précise que les tarifs des concessions dans le cimetière communal de Balan n'ont pas évolué depuis 2019 et qu'il sera bientôt nécessaire de procéder à des reprises de concessions. Il informe les élus que le coût moyen d'une reprise de concession est de 1 000 euros par sépulture et qu'au 31 décembre 2024, vingt-six seront susceptibles d'être concernées sur le cimetière communal.

Aussi, il invite les élus à mener une réflexion quant à une éventuelle évolution des tarifs et présente un état des tarifs appliqués sur le territoire de la Côteière :

Durée	Niévroz	Béligneux	Bressolles	Dagneux	La Boisse	Balan
	Concession <i>Pleine terre ou caveau</i>	Concession <i>Pleine terre ou caveau</i>	Concession <i>Pleine terre ou caveau</i>	Concession <i>Pleine terre caveau</i>	Concession <i>Pleine terre caveau</i>	Concession <i>Pleine terre caveau</i>
15 ans	120 €	110 €	150 €	249.74 €	110 €	110 €
30 ans	190 €	200 €	300 €	493.25 €	202 €	200 €
50 ans	230 €		500 €			

	Concession <i>Columbarium</i>	Concession <i>Columbarium</i>	Concession <i>Columbarium</i>	Concession <i>Columbarium</i>	Concession <i>Columbarium</i>	Concession <i>Columbarium</i>
6 ans				225 € <i>Une urne</i>		150 € <i>Une urne</i>
15 ans	200 € <i>Une urne</i>	300 € <i>Une urne</i>	500 € <i>Jusqu'à 3 urnes</i>	450 € <i>Une urne</i>	300 € <i>Une urne</i>	300 € <i>Une urne</i>
30 ans		550 €	700 € <i>Jusqu'à 3 urnes</i>	750 € <i>Une urne</i>	500 € <i>Une urne</i>	450 € <i>Une urne</i>

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Columbarium

	Haut-1 urne	Bas- 2 urnes
Durée	Coût en Euros	
6 ans	150	250
15 ans	300	500
25 ans	450	750

- Pleine terre et caveau

Durée	15 ans	30 ans
Surface	Coût en Euros	
1 emplacement (2m ²)	150 € (avant 110€)	250 € (avant 200€)
2 emplacements (4m ²)	300 € (avant 220 €)	500 € (avant 420€)
5 m ² *	375 € (avant 230€)	625 € (avant 440€)
3 emplacements (6m ²) *	450 € (avant 330 €)	750 € (640 €)

*ce tarif est à conserver et n'est valable que pour les concessions déjà existantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

ARRETE les tarifs suivants :

- Columbarium

	Haut-1 urne	Bas- 2 urnes
Durées	Coût en Euros	
6 ans	150	250
15 ans	300	500
25 ans	450	750

- Pleine terre et caveau

Durées	15 ans	30 ans
Surfaces	Coût en Euros	
1 emplacement (2m ²)	150 € (avant 110€)	250 € (avant 200€)
2 emplacements (4m ²)	300 € (avant 220 €)	500 € (avant 420€)
5 m ² *	375 € (avant 230€)	625 € (avant 440€)
3 emplacements (6m ²) *	450 € (avant 330 €)	750 € (640 €)

*ce tarif est à conserver et n'est valable que pour les concessions déjà existantes.

CHARGE Monsieur le Maire de modifier le règlement intérieur afin d'y intégrer ces modifications,

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 2 juillet 2024

Patrick MÉANT
Maire de Balan.



Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 22